

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n°18/2022 : Initiative populaire communale "Des arbres pour la commune" - municipal
responsable du dossier : Monsieur Philippe Somsky.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner l'initiative populaire citée en titre s'est réunie le lundi 14 novembre dans la salle du Conseil Communal. Monsieur Nicolas Dupuis, président de ladite commission ouvre la séance à 20h00. Il nous rappelle les règles d'usage et installe la commission ad hoc comme suit :

Le président : Nicolas Dupuis

Le rapporteur : Martin Olivier

Les membres : Brigitte Besson

Karim Mazouni

Olivier Martin

Alexandre Cevey

Bernhard Stettler

Alain Chabloz (excusé en présentiel)

Préambule

La présente commission a d'abord auditionné Monsieur Somsky Philippe, municipal en charge de la culture de l'éducation et de l'environnement avec Madame Bovey Isabelle cheffe du service de l'environnement. La commission ad hoc les remercie pour avoir présenté l'initiative populaire et répondu avec précision aux diverses questions et interrogation des membres de la commission.

Dans un second temps, elle a auditionné Alain Frey, médecin retraité et Stéphane Simon enseignant et co-président de Mont-Avenir, du comité d'initiative *des arbres pour la Commune*. Que nous remercions également du temps passé avec les commissionnaires.

Chapitre 1 (audition de M. Somsky Phillippe et Mme Bovey Isabelle)

Monsieur Somsky fait un compte rendu de l'initiative communale, qui est une première au Mont, et souligne que cette démarche demande réflexion. Avec sa collègue Isabelle Bovey ils apportent les précisions suivantes quant aux contenus du préavis en répondant aux questions des commissaires :

Commission ad hoc Préavis 18/2022

La commune du Mont possède une canopée inférieure à la moyenne cantonale qui est de 36 %, le but est d'augmenter la canopée montaine de 40 % et ainsi de la faire passer de 11 % à 15 %.

Dans le préavis, il est indiqué 228 arbres plantés en moyenne par année sur 18 ans en précisant ; 60 % pour la Commune et 40 % pour les privés, c'est donc environ 130 arbres que la Commune compte planter en moyenne annuellement et pour les privés les inciter à planter un certain nombre d'arbres, notamment aux divers propriétaires des 14 zones à bâtir.

À première vue cette effort ne semble pas impossible à réaliser.

À propos de la plantation de Manloup autour des terrains de sport du Châtaignier. Il ressort que 1100 tiges ont été plantées dont 60 arbres étayés, le reste étant des haies et des arbustes. Cette tâche a été déléguée à une entreprise privée ayant son siège sur notre Commune et a coûté environ 40'000 francs, dont 23'000 francs de subvention du parc du Jorat et 17'000 francs à la charge de la Commune.

A la question de savoir quel sera l'impact en terme de ressources humaines pour le service de l'environnement l'adoption de ce préavis, Monsieur Somsy l'estime à 20 % de plus.

Toujours concernant, la gestion des arbres, notre municipal espère aussi que la police des constructions et le règlement d'abatage seront revus. Se pose la question de la création d'un fonds alimentés par des amendes destinées à ceux qui n'auraient pas respecter la législation ? Faudrait-il fixer un prix en fonction de la taille d'un arbre ? C'est un sujet qui demande réflexion et sur lequel la municipalité va réfléchir. Est-ce que dans d'autres Communes, il existe un règlement d'abatage avec une politique tarifaire en fonction du diamètre de l'arbre (à 1,3 m du sol) ?

Chapitre 2 (audition de Messieurs Frey Alain et Stéphane Simon)

Le président donne la parole aux invités qui nous font un résumé du cheminement qui les a conduit au dépôt de l'initiative, on en retrouve l'essentiel de l'esprit dans le préavis 18/22.

A la question posée par Karim Mazouni et Nicolas Dupuis. Qui est de savoir si le préavis 18/22, maintenant public, correspond à l'esprit de l'initiative ?

Ils répondent qu'ils sont pleinement satisfaits du préavis sur lequel on discute, de même des contacts fructueux qu'ils ont eus avec la municipalité.

Chapitre 3 (la commission ad hoc)

Il ressort des discussions de la commission ad hoc que l'ensemble des commissaires apprécie le contenu de l'initiative, qu'elle est raisonnable techniquement et bien pensée . Elle correspond aussi à ce qui peut se faire ailleurs dans d'autres communes similaires au Mont COFIN. Le point de vue est identique quant au préavis.

La commission a disserté sur la question d'un fond alimenté par une taxe d'abatage ou d'amendes en cas d'abattages non autorisés, tout en précisant qu'un fond vide est un objectif idéal qui signifierait un respect par tous du règlement et du principe :

Un arbre coupé, 2 plantés. Cette réflexion nous a conduit à poser les questions ci-dessous.

- 1) Nous aimerions connaître le nombre de demandes d'abattage, par les privés, sur la commune pour l'année 2021 et 2022. En tenant compte de ce nombre, combien d'arbres abattus ont été compensés 1/1 par les privés pour 2021 et 2022 ?
- 2) Il a été mentionné que pour alimenter le fond, un propriétaire qui ne pourrait compenser un arbre abattu 1 pour 2 selon le préavis, se verrait appliquer une clé de calcul qui serait doublée. Est-ce que cette clé de l'union Suisse des Services des Parcs et Promenades est accessible quelque part ?

Réponse du service de l'environnement

Voilà les chiffres relatifs à votre demande.

1a) Pour 2021, il y a eu 24 demandes d'abattages, dont 28 arbres autorisés à l'abattage, 3 refusés, 24 arbres compensés au minimum 1 pour 1, et 4 compensés par d'autres mesures favorables à l'environnement.

1b) Pour 2022, il y a eu jusque-là, 19 demandes entièrement traitées, dont 31 arbres autorisés à l'abattage, 12 refusés, 17 arbres compensés au minimum 1 pour 1, et 16 compensés par d'autres mesures favorables à l'environnement.

2) Le document de l'union Suisse des Services des Parcs et Promenades n'est pas en accès libre, il faut apparemment maintenant être membre de l'USSP pour pouvoir l'obtenir.

Conclusion

Le préavis 18/2022 de la municipalité est un document relativement long de 12 pages abondamment documenté et argumenté avec des chiffres et des données sur lesquels nous avons débattu et qui ont convaincu l'ensemble des membres de la commission ad hoc. Planter des arbres, augmenter la canopée dans le but de lutter contre le réchauffement et renforcer la biodiversité, font sens aujourd'hui.

En conclusion, la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis N° 18/22 à l'unanimité soutient cette initiative car elle est consciente de la problématique des changements climatiques et propose au Conseil Communal d'adopter l'initiative populaire communale « Des arbres pour la commune ! »

Le Mont-sur-Lausanne, le 23 novembre 2022

	Prénom et nom	Signature	
Le président :	Nicolas Dupuis		
Le rapporteur	Martin Olivier	Signature	